

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2012

Mairie de Montjavoult 19H30.

Etaient présents : Mmes et MM. : Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (maire), Elise Descamp, Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absent (excusé) : M. Jean-Claude Chapuis, (pouvoir à Mme Bessaa).

Absente : Mme Mélanie Fiévet.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 19H30. Le compte rendu du conseil du 09 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire demande une modification de l'ordre du jour afin d'y inscrire les redevances d'occupation du domaine public. Cette modification est acceptée à l'unanimité des présents.

Pour l'occupation du domaine public par 16 km de réseau souterrain, ERDF est redevable à la commune de 641,51 €, de 408,46€ pour 7 km de réseau souterrain et de 12,90€ pour des installations au sol, soit une somme totale de 1062,87€. France Télécom est redevable d'une somme de 189€. Le conseil doit prendre une décision modificatrice du budget pour la perception de ces sommes. Cette modification est mise au vote. Aucune voix contre, 10 voix pour, aucune abstention.

1) Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor

L'indemnité de 172, 73€ allouée au Comptable du Trésor pour le second semestre 2012 est mise au vote. 1 voix contre, 4 voix pour, 5 abstentions.

2) PADD du PLU : état d'avancement

Le débat sur le PADD ayant été acté le 9 novembre, les Personnes Publiques Associées ont été invitées à en prendre connaissance le 12 décembre. Le représentant d'ERDF communiquera ce jour là à la mairie le plan des réseaux. Le plan de zonage et les règlements pour chaque zone sont en cours d'élaboration. Des contacts ont été pris avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. Les études de protection contre les écoulements faites en 1999 pourront être utilisées sans qu'il soit nécessaire de les compléter. Un complément de subvention de 3 300 € sera crédité par le Conseil Général de l'Oise.

3) Presbytère : plans et détails du projet

M. le Maire fait part de l'état d'avancement du projet. Le permis de construire sera demandé avant la fin de l'année. L'architecte a fourni l'ensemble des plans, et le planning prévisionnel. La fin des travaux est prévue fin 2013. La commune dispose de la trésorerie nécessaire pour entamer les travaux, ce qui devrait permettre de limiter le nouvel emprunt. Le budget d'ensemble est évalué à environ 250 000 €. M. Bourlion prend en charge les contacts avec les banques.

Une étude d'assainissement qui avait été effectuée en prévision d'un seul logement doit être complétée, pour un devis de 256 €. Le terrain en façade a tout juste la taille requise.

4) Syndicat des eaux :

- Extension et raccordement du réseau d'eau avec Parnes

Les travaux de renforcement de la conduite entre Valécourt et Le Bourg ont repris le 20 novembre. depuis 60 m en dessous du calvaire, et 560 ml de pose de canalisations ont été réalisés. L'arrêté de

circulation a été pris. Lors de la réunion de chantier du 6 décembre, l'entreprise a indiqué qu'à la fin de la journée elle devrait être arrivée au chemin. Il restera ensuite les 700 ml du chemin à réaliser. En vue de la pose d'hydrants par Véolia, les T-vannes ont été installés comme demandé. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 12 décembre. Les travaux s'arrêteront le 20 décembre et reprendront le 14 janvier. La fin des travaux est prévue fin février. Il sera alors procédé à la mise en eau et aux raccordements rue du Moulin. Les hydrants seront alors mis en place et raccordés par la société Véolia.

- Une réunion du Conseil Syndical s'est tenue le 4 décembre, pour approuver une décision modificative de crédits pour ajustement des lignes budgétaires pour clôturer la fin d'année comptable.

Une réunion extraordinaire aura lieu le 18 décembre pour approuver un nouveau dossier de demande de subvention au Conseil Général.

En ce qui concerne la protection du captage, les directives des services préfectoraux ont été définies mais n'ont pas encore été transmises au Syndicat.

- L'intégration de Parnes au syndicat est toujours à l'étude.

- M. le Maire revient sur les questions posées par plusieurs administrés à propos de la fuite importante qui s'était produite chez un particulier, et souhaite mettre fin à la rumeur selon laquelle les usagers de Montjavoult auraient du se partager une partie de la facture correspondante.

Lors de la réunion du 16 octobre, M. le Maire avait demandé au représentant de Véolia de lui communiquer l'avis du médiateur et les détails de la transaction qui avait suivi. Ces pièces lui ont été communiquées le 25 novembre. Il en donne lecture au Conseil.

Cette facture ayant fait l'objet d'un appel au médiateur, puis d'une transaction selon laquelle la société Véolia accordait à l'usager un avoir correspondant à une partie de la facture, le Syndicat des Eaux accordait quant à lui un avoir de 3700 €. Ces avoirs représentent un manque à gagner par rapport à ce qui aurait dû être une recette exceptionnelle, et induite, l'année de la fuite. Le prix du mètre cube fourni aux usagers n'en a donc en rien été modifié.

5) Réception du tracteur communal et de ses accessoires

Le nouveau tracteur et ses accessoires ont été livrés le 4 décembre, et en raison des chutes de neige, ont pu être aussitôt rentabilisés. Le déblaiement a commencé à 8h, afin de s'assurer que le mail de confirmation de l'assurance était bien parvenu en mairie. La totalité des voies communales a ainsi été dégagée en une demie journée par l'employé communal, dont le conseil tient à saluer la compétence.

M. le Maire rappelle que ce matériel nous servira également à accomplir tous les petits aménagements et travaux d'entretien depuis longtemps reportés, en particulier les écoulements d'eau le long des routes, qui ont été répertoriés lors d'un examen complet de la voirie.

6) Système d'écoulement des eaux de pluie et assainissement de la rue Soins

Les écoulements d'eau au bas de la rue Soins, qui provoquent chaque hiver une plaque de glace dangereuse, ne pourront être canalisés sans des travaux importants : prolongement des caniveaux jusqu'au bas de la rue, installation d'avaloirs, et d'une canalisation souterraine jusqu'au carrefour de la tuilerie, et au delà du carrefour, décaisser et refaire le corps de chaussée. Il s'agit d'une solution lourde, qui dépasse les moyens matériels de la commune, et pour laquelle des devis, puis des subventions, seront demandés, et les appels d'offres organisés dans les règles, ce qui prendra du temps mais devrait être réalisé courant 2013.

En ce qui concerne le dangereux carrefour de la Tuilerie, il sera prévu dans le PLU les Emplacements Réservés nécessaires pour dégager les talus aux quatre coins et accroître la visibilité. Pour le reste des voies, M. le Maire en appelle aux habitants, marcheurs et promeneurs, pour signaler les autres points qui devraient faire l'objet de travaux.

Questions diverses :

- Projets pour 2013

Outre les projets déjà mentionnés (achèvement du PLU, rénovation du presbytère, amélioration de la voirie, pose d'hydrants à Valécourt), des travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique seront nécessaires à Beaugrenier en raison de la création de nouveaux logements.

Dans un but d'économie d'énergie, il a été suggéré de réduire la durée de l'éclairage public et de l'illumination de l'église. L'idée d'une extinction des projecteurs passé minuit rencontre l'approbation de l'unanimité des présents. En revanche, pour ce qui est de l'éclairage public, dont par ailleurs l'extension est demandée par endroits, la possibilité de l'interrompre une partie de la nuit paraît plus discutable.

- Isolation thermique de la mairie et de l'école

Ce projet, qui avait fait l'objet d'un rapport de la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle), ne pourra pas être réalisé cette année, compte tenu des autres projets en cours. Cela laissera le temps d'examiner la possibilité d'une isolation extérieure, qui permettrait d'améliorer l'aspect de la mairie.

- Assainissement autour de l'église

Des travaux de drainage sont nécessaires côté nord afin de protéger les murs de l'humidité. Ces travaux seront sans doute réalisables avec le matériel communal, mais une étude préalable est nécessaire. Les services compétents seront consultés.

- Entretien du bas-côté des routes

La route d'Hérouval est constamment l'objet de travaux afin de combler les nids-de-poules causés par un affaissement des bas-côtés en raison de la proximité des labours, la distance de 50 cm étant parfois à peine respectée. Une réunion sera organisée avec les propriétaires et utilisateurs des terrains concernés afin de rechercher une solution raisonnable.

- ER le long de la route d'Hérouval

La commune s'était rendue propriétaire autrefois d'une bande de terrain au long du chemin menant de la route d'Hérouval vers Vaudancourt, afin d'y planter des arbres fruitiers. M. Dissard propose que cette parcelle soit valorisée, dans le cadre de la création d'un itinéraire de promenade au nord de la butte, et prolongée en direction du carrefour d'Hérouval. Pour cela un Emplacement Réservé serait prévu dans le PLU.

- Distribution d'eau à une habitante.

M. le Maire donne lecture de la lettre d'une habitante, en date du 24 octobre 2012. La signataire a expressément demandé que cette lettre soit lue devant le conseil. Il s'agit des livraisons d'eau à son domicile, qui ne dispose pas de l'eau courante. Le précédent maire ayant donné son accord pour que l'employé municipal effectue ces livraisons chaque fois qu'elle le demanderait, même en dehors des périodes de sécheresse. Le coût de chaque opération, incluant le prix de l'eau et le temps de travail de l'employé a été évalué à 45 €. Il y en a eu 13 l'an passé. M. le Maire avait accepté que les livraisons continuent à condition que la demande en soit faite en mairie, et que le prix en soit réglé. Si cela était nécessaire, le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) pouvait examiner la demande. Cette proposition paraissait inacceptable à la signataire, d'où son courrier. M. le Maire maintient sa position et demande l'avis du conseil, qui lui apporte son soutien à l'unanimité des présents.

- Dossiers de demande d'urbanisme

Une demande est faite pour la création de quatre Vélux côté sud de la toiture d'une maison située à moins de 300m de l'église. L'un de ces Vélux est déjà posé. L'architecte des Bâtiments de France n'a

pas donné de réponse dans les délais, ce qui équivaut à un accord. A condition que les ouvertures nouvelles soient dans l'alignement des fenêtres de façade, le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Une autre demande concerne l'ouverture soit d'une fenêtre, soit d'un œil-de-bœuf au-dessus d'une fenêtre déjà existante, dans le périmètre de l'église. Sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, le conseil donne sa préférence à la seconde solution, l'œil-de-bœuf à l'unanimité des présents.

Une demande est faite pour la pose de panneaux solaires. Le conseil encourage le demandeur à présenter un dossier complet, et donnera alors son accord sous réserve de celui de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un autre dossier, examiné lors du précédent conseil, a été rejeté car incomplet par l'Architecte des Bâtiments de France.

– Entretien des haies en mitoyenneté des voies communales

Conformément à ce qui avait été proposé au précédent conseil, 38 courriers recommandés ont été adressés aux personnes concernées après un bilan sur l'ensemble de la commune. 12 réponses sont parvenues en mairie, et plusieurs personnes ont effectué les travaux sans nécessairement répondre. M. le Maire confirme qu'il est bien réglementairement en son pouvoir de forcer de tels travaux d'élagage dès lors que des raisons de sécurité sont en jeu, mais qu'évidemment il souhaite que chacun conçoive ces élagages nécessaires comme de simples actes de civisme, ce qui paraît être le cas.

– Calvaire et mare de Beaugrenier

M. le Maire déclare qu'il est grand temps qu'une décision soit prise concernant le calvaire de Beaugrenier, propriété de la commune mais situé à l'angle d'un terrain privé. Le coût du déplacement de ce calvaire étant démesuré par rapport aux enjeux, la solution est d'opérer un échange avec le propriétaire entre l'espace occupé par ledit calvaire et une partie d'une parcelle appartenant à la commune et située le long de la mare.

En ce qui concerne la mare, sévèrement polluée en raison de la proximité de la route et de l'absence d'écoulement, M. Chapuis a proposé de rechercher une solution qui permette de la valoriser pour la commune. Un délai a été fixé. Si aucune solution n'a été trouvée avant le 21 mars, un bail emphytéotique, accompagné des garanties nécessaires, pourrait alors être proposé au riverain.

– Projet de centre équestre

Un projet de poney-club est en bonne voie à Beaugrenier. Le conseil s'y intéresse vivement. M. le Maire demande que le dossier présenté soit plus précis en ce qui concerne les emplacements et les dimensions des bâtiments et des installations projetées.

– Mutation d'une parcelle à Valécourt

Plainte avait été déposée concernant une caravane installée en permanence sur une parcelle non constructible et protégée de Valécourt. Cette plainte avait été suivie d'effet et le propriétaire mis en demeure de la retirer par la gendarmerie de son domicile, mais la parcelle a ensuite été vendue. Le notaire a confirmé que les contraintes portant sur le terrain, et l'obligation de faire enlever cette caravane, avaient bien été notifiées à l'acheteur. Depuis la caravane a été enlevée, et une autre l'a remplacée. La procédure est donc à reprendre à son point de départ avec le nouveau propriétaire.

– Baux ruraux

Il est apparu que la commune est propriétaire de parcelles de terrains agricoles, louées pour des sommes négligeables aux agriculteurs qui les cultivent, et dont les baux, faute d'attention, avaient été tacitement renouvelés l'an passé. M. le Maire suggère que ces terres, qui ne peuvent pas avoir d'autre usage, soient proposées aux agriculteurs qui souhaiteraient se porter acquéreurs.

– Convention SPA

La SPA propose une convention pour prendre en charge, moyennant une annuité, les animaux errants trouvés dans le village. Cette proposition est mise au vote : 10 voix contre, aucune voix pour, aucune abstention.

– Sécurité routière

Comme cela avait été décidé lors du dernier conseil, le « radar pédagogique de la Grand'rue a été déplacé. Il se trouve désormais à l'entrée de Beaugrenier, et est alimenté en électricité par un panneau photovoltaïque.

En ce qui concerne les problèmes posés par les ralentisseurs, un nouveau courrier sera adressé à l'entreprise Benais.

– Nouvelle association

Dans le but de réunir les moyens nécessaires à une réfection de l'escalier du clocher de l'église, et à une possible ouverture au public, une association se forme, dont les objectifs pourraient éventuellement être plus étendus. Les membres fondateurs ont pris contact avec la mairie. M. le Maire les recevra lorsque les statuts seront déclarés.

– Avantages en nature des employés communaux

Dans l'attente de la pose des compteurs électriques, ces avantages ne peuvent pour le moment être évalués.

– Armoiries de Montjavoult

M. le Maire ayant proposé de remplacer, sur les en-têtes du papier officiel de la mairie, la photographie de l'église par les armoiries de la commune, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents. Un courrier sera adressé à M. Beaufort pour qu'il nous communique le logo qu'il a utilisé pour l'en-tête du PADD.

– Vœux du maire, accueil des nouveaux arrivants.

Le 12 janvier, salle périscolaire, M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants et présentera ses vœux à la commune, galette et vin pétillant sont partagés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h 40.